MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 11 MAI 2017
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2017_CT2_199

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGEY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_199-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ **Séance du 11 mai 2017**

04_1_04

■ Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'amélioration de l'habitat privé en s'associant aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).
La CPA a ainsi mis en place des dispositifs d'aides destinées aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation de leur logement, en complément des aides de l'Anah :

- pour les propriétaires occupants (sur conditions de ressources) : une subvention de 10 % du montant subventionnable de l'Anah et une prime pouvant atteindre jusqu'à 500 € en complément de l'ASE (programme « Habiter Mieux »),

- pour les propriétaires bailleurs : une « prime de réduction de loyer » visant à encourager les propriétaires bailleurs privés à produire des logements « conventionnés » avec loyer maîtrisé durant 9 ans. Le montant de cette prime est forfaitaire selon la surface et le type de loyer appliqué et plafonné à 80 m². Son mode de calcul varie ainsi :
  - pour un « loyer très social » : prime = 125 euros/m² (soit au maximum 125*80 =10 000€),
  - pour un « loyer social » : prime = 100 euros/m²,
  - pour un « loyer intermédiaire » : prime = 50 euros/m².

En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), le Territoire du Pays d'Aix se réserve le droit d'écrêter son aide.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_199-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Anah après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

Suites aux décisions prises lors des dernières CLAH, la participation du Territoire du Pays d'Aix est sollicitée sur 2 dossiers pour un montant total s'élevant à 6 737 euros, détaillé dans le tableau ci-annexé.

Les aides du Territoire du Pays d'Aix seront versées aux bénéficiaires concernés au vu des attestations de versement de la participation de l'Anah. Pièces que l'Anah ne produit qu'après avoir instruit et vérifié les pièces au paiement et notamment toutes les factures acquittées des travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire de la CPA du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;
- La délibération n°2014_A273 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2014 relative au dispositif d'aides à la rénovation énergétique des logements privés ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le Règlement Général de l'Anah ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 20 avril 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'inciter les propriétaires privés occupants et bailleurs à engager des travaux en vue de réduire la vacance, de lutter contre l'insalubrité, d'améliorer la performance énergétique, d'adapter leur logement au maintien à domicile et de contribuer à une offre en logements à loyers maîtrisés.

Délibère

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_199-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Article 1 :

Sont approuvées les subventions aux bénéficiaires dont la liste est présentée dans le tableau annexé, pour un montant total de 6 737 euros.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 3 :

Ces subventions seront prélevées sur l'autorisation de programme 2017-18 de la Direction Habitat du Pays d'Aix (fonction 552 – nature 20422) qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_199-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants

Subventions proposées à l'approbation du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017

NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DEMANDEUR	CODE POSTAL	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	Descriptif des travaux	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH ACCORDEE	ASE ANAH	SUBVENTION Pays d'Aix	AIDE ENERGIE Pays d'Aix	PO RESS MODESTES	PO RESS TRES MODESTES
AOUIZERATE et KATCHIKIAN	Natacha	22 rue Valrose	13100	AIX-EN-PROVENCE	HABITAT TRES DEGRADE	Rénovation complète	176 823 €	53 336 €	26 668 €	2 000 €	5 333 €	500 €		X
PESCE	Giuseppina	47 rue Jean François Millet	84120	PERTUIS	AUTONOMIE	Autonomie	9 222 €	9 040 €	4 520 €	0 €	904 €	0 €		X
									Total Pays d'Aix		**6 237 €**	**500 €**		
											6 737 €			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_199-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

2017_CT2_199

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_199-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017